

« Etude de faisabilité d'un Programme de Transferts Sociaux Monétaires attentifs aux enfants au Sénégal »

Rapport de l'atelier de restitution et de validation tenu les 15 et 16 avril 2009

**Par Gnambi Sonko, Expert-Consultant,
Facilitateur des travaux de l'atelier**

Dakar, le 20 avril 2009

Résumé

Lors de l'atelier de restitution de l'étude de faisabilité d'un programme de transferts sociaux monétaires attentifs aux enfants au Sénégal organisé les 15 et 16 avril 2009, conjointement entre le Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro-Finance, le Ministère de l'Economie et des Finances et l'UNICEF, les participants ont validé le programme de transferts sociaux monétaires proposé reposant sur les grands principes suivants :

- L'universalité : pour tous les enfants âgés de moins de cinq ans soit à terme plus de deux millions d'enfants ;
- La mère ou le tuteur légal de(s) enfant(s) est identifié comme recevant le transfert monétaire ;
- Les conditionnalités au transfert monétaire doivent demeurer souples (enregistrement à l'Etat Civil de(s) l'enfant(s), présence continue de(s) enfant(s) dans le ménage) ;
- Le mécanisme de paiement retenu devra être celui permettant d'atteindre les bénéficiaires le plus simplement et présentant le plus grand potentiel de développement pour l'élargissement à l'échelle nationale ;
- Un comité de supervision opérationnelle devra être mis en place ;
- Les autorités locales, les représentants de la société civile et des communautés seront associés à la mise en œuvre du programme.

Afin de permettre une mise en œuvre rapide d'un projet pilote, les grandes étapes suivantes ont été identifiées :

- La mise en place d'un Comité de Pilotage qui aura la charge de guider et capitaliser les expériences nationales en matière de transferts sociaux monétaires, et plus particulièrement pour le programme proposé de :
 - Définir une feuille de route et la mettre en œuvre pour que le projet pilote soit opérationnel rapidement ;
 - Définir la zone géographique du projet pilote parmi les zones les plus pauvres et les plus vulnérables au Sénégal ;
 - Faire un choix, basé sur une analyse approfondie, entre les différents mécanismes de paiement identifiés ;
 - Proposer des solutions, basées sur une étude fine, pour la mise en place du registre commun ;
 - Conformément aux différents engagements politiques, le Comité de Pilotage devra mener un travail de plaidoyer pour la mobilisation de ressources publiques au profit d'un programme pilote de transferts sociaux monétaires dans la loi de Finances 2010 ;
- L'accélération de l'appropriation par un public plus large des concepts de la protection sociale, à cet effet un plan de communication doit être développé et permettre l'organisation d'ateliers régionaux ;
- La mise en place rapide d'ateliers de formation pour le renforcement des capacités des personnes ressources impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection sociale.

Signé par :

**Monsieur Abdoulaye DIOP,
Ministre d'Etat, Ministre de
l'Economie et des Finances**

**Madame Awa NDIAYE,
Ministre de la Famille, de la
Solidarité Nationale, de
l'Entrepreneuriat Féminin et de la
Micro Finance**

**Madame Mariam
COULIBALY NDIAYE,
Représentante résidente
de l'UNICEF**

Sommaire

1	INTRODUCTION	4
2	DEROULEMENT DE L'ATELIER	4
1.	JOUR 1.....	4
2.1.1	<i>Cérémonie d'ouverture</i>	4
2.1.2	<i>Présentation du rapport de l'étude de faisabilité</i>	4
2.1.3	<i>Questions et discussions autour de l'étude</i>	4
2.1.4	<i>Présentation de la « Plateforme de services pour le suivi des enfants vulnérables »</i>	4
2.1.5	<i>Travaux de groupe sur les grands axes de l'étude</i>	4
2.	JOUR 2.....	5
2.2.1	<i>Présentation et partage des conclusions de la première journée</i>	5
2.2.2	<i>Restitution et discussion en plénière des résultats des travaux de groupe</i>	5
2.2.3	<i>Contributions</i>	5
2.2.4	<i>Prochaines étapes</i>	5
2.2.5	<i>Conclusions et clôture de l'atelier</i>	5
3	PRINCIPAUX RESULTATS A RETENIR DES TRAVAUX DE L'ATELIER	5
3.1.1	<i>Un renouvellement de la volonté affichée et manifeste de l'Etat</i>	6
3.1.2	<i>Des questionnements autour des enjeux d'un programme de TSM</i>	6
3.1.3	<i>Des avis partagés sur la pertinence des orientations du programme proposé</i>	6
3.1.4	<i>Un approfondissement et une validation des grands axes du programme proposé ;</i>	7
3.1.5	<i>Des points de discussion à prendre en compte</i>	8
3.1.6	<i>Des éclairages sur des mécanismes prévus dans le programme proposé, apportés par les différentes contributions</i>	9
3.1.7	<i>Des étapes à venir, clairement définies</i>	9
	CONCLUSION	<u>10109</u>
	ANNEXES	<u>11119</u>
1.	PRESENTATION SUR LES CONCEPTS.....	<u>11119</u>
2.	PRESENTATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE.....	<u>11119</u>
3.	RAPPORT DE L'ETUDE DE FAISABILITE.....	<u>11119</u>
4.	PRESENTATION SUR LES LEÇONS APPRISES DU CNLS.....	<u>11119</u>
5.	PRESENTATION DE MANOBI SUR LA « PLATEFORME DE SERVICES POUR LE SUIVI DES ENFANTS VULNERABLES ».....	<u>11119</u>
6.	LISTE DES PARTICIPANTS, JOUR 1.....	<u>11119</u>
7.	LISTE DES PARTICIPANTS, JOUR 2.....	<u>11119</u>
8.	TERME DE REFERENCE DES TRAVAUX DE GROUPES.....	<u>11119</u>
9.	RESULTATS DES TRAVAUX DE GROUPES.....	<u>11119</u>

1 Introduction

Ce document consigne les résultats de l'atelier de validation du rapport d'étude de faisabilité d'un programme de transferts sociaux monétaires – TSM – attentifs aux besoins des enfants. Il comporte deux grands chapitres. Après avoir présenté les différentes étapes qui ont marqué le déroulement de l'atelier, il revient sur les principaux résultats obtenus, à la suite des débats en plénière et des travaux de groupes.

2 Déroulement de l'atelier

1. Jour 1

2.1.1 Cérémonie d'ouverture

Le discours de bienvenue de Madame Mariam Coulibaly Ndiaye, Représentante Résidente de l'UNICEF ;

Le discours de Monsieur Thierno Niane, Coordonnateur de la Cellule de Suivi des Programmes de Lutte contre la Pauvreté/Ministère de l'Economie et des Finances, Représentant du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances ;

Le discours de Madame Awa Ndiaye, Ministre de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro-Finance

2.1.2 Présentation du rapport de l'étude de faisabilité

Par Madame Cécile Cherrier :

Introduction aux concepts : Protection sociale, réduction de la pauvreté et études récentes sur les transferts sociaux au Sénégal

Vue global du « Programme de transferts monétaires en tant qu'instrument de protection sociale de l'enfant au Sénégal » : les objectifs, les mécanismes de ciblage, le montant du transfert, les mécanismes de mise en œuvre, et les résultats attendus

2.1.3 Questions et discussions autour de l'étude

De nombreuses interventions, représentatives de la diversité des participants : acteurs étatiques, responsables de projets et programmes, représentants de la société civile (ONG d'appui au développement et Associations) et des Partenaires Techniques et Financiers – PTF.

2.1.4 Présentation de la « Plateforme de services pour le suivi des enfants vulnérables »

Par Monsieur Daniel Annerose, Directeur Général de Manobi :

Un exposé sur la structure de la plateforme et une démonstration sur un cas pratique d'enregistrement d'une naissance.

Pour l'essentiel, cette présentation a permis aux participants d'apprécier en quoi les technologies de l'information, notamment le téléphone mobile connecté à un serveur constitue un support simple et efficace pour un enregistrement systématique en temps réel d'une naissance et le suivi du paiement des prestations. Il est par ailleurs démontré que le système permet de centraliser l'ensemble des données de l'information sur les naissances et sur les paiements dans une base de données relationnelle. Une telle base de données peut être complétée pour gérer toutes sortes d'informations utiles pour le suivi du bien-être des enfants.

2.1.5 Travaux de groupe sur les grands axes de l'étude

Deux groupes de travail, chacun abordant un thème à deux tâches :

Groupe 1 sur le thème : « les risques et dérives possibles du programme proposé »

- a) Tâche 1 : Réfléchir sur les risques potentiels liés à la mise en place du programme proposé, et les lister.
- b) Tâche 2 : Réfléchir sur les mesures d'atténuation possibles ou les modifications à apporter au programme, et proposer des moyens de limiter chaque risque identifié.

Groupe 2 sur le thème : « la mise en œuvre : rôles et responsabilités des différents organes »

- a) Tâche 1 : Réfléchir aux différentes structures (structures étatiques et paraétatiques, déconcentrées et décentralisées ; partenaires techniques et financiers au développement ; organisations de la société civile ; et/ou entreprises du secteur privé) qui seraient à même d'appuyer la mise en œuvre du programme proposé, notamment pour assurer coordination, le ciblage, enregistrement des bénéficiaires, paiements, et suivi et évaluation ; lister ces structures en indiquant leur rôle et responsabilités potentielles dans le projet.
- b) Tâche 2 : Réfléchir à des structures de concertation adéquates, et identifier les besoins en formation et en renforcement des capacités des différentes structures identifiées.

Initialement prévus pour 1h, les travaux de groupe se sont tenus durant tout l'après-midi. L'intérêt que les participants ont accordé à ces travaux, combiné à la richesse de leurs contributions, ont induit un prolongement du temps imparti, occasionnant ainsi le report des restitutions en plénière au jour 2.

2. Jour 2

Sur une demi-journée, les travaux ont porté sur les points suivants

2.2.1 Présentation et partage des conclusions de la première journée

2.2.2 Restitution et discussion en plénière des résultats des travaux de groupe

2.2.3 Contributions

Cinq contributions ont marqué la deuxième partie des travaux du jour 2 :

- Expérience de transferts monétaire du Conseil National de Lutte contre le SIDA – CNLS, par Madame Gilberte Kédoté Hounsounou, Consultante du projet OEV du CNLS ;
- Projet de paiement par téléphone mobile, dans le cadre d'un partenariat entre la BICIS et la SONATEL, présenté par Monsieur Mouhamadou Ndiaye, Directeur des Etudes et du Développement Commercial de la BICIS du Groupe BNP PARIBAS ;
- Evolution du contexte et défis du programme de transferts monétaires, par Monsieur Ibrahima Dia, Directeur de la Mission de Formulation et de Gestion du MCA, anciennement expert à la Cellule de suivi du DSRP, un des précurseurs des programmes de transferts monétaires comme système de protection sociale des populations vulnérables ;
- Progrès enregistrés et conditions critiques pour la mise en œuvre du programme, par Monsieur Abdou Salam Fall, Professeur à l'Université Cheikh Anta Diop, Chercheur à l'IFAN, également un des pionniers du programme ;
- Volonté politique et engagement du président de la République, par Madame Ndao Diouf, Conseillère spéciale du Président de la République sur l'enfance et Coordinatrice de la Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfant – CAPE.

2.2.4 Prochaines étapes

2.2.5 Conclusions et clôture de l'atelier

3 Principaux résultats à retenir des travaux de l'atelier

Des travaux de l'atelier, à travers les débats en plénière et des travaux de groupe, il est ressorti des résultats articulés ci-dessous autour de sept points :

- Un renouvellement de la volonté affichée et manifeste de l'Etat ;
- Des questionnements autour des enjeux d'un programme de TSM ;
- Des avis partagés sur la pertinence des orientations du programme proposé ;
- Un approfondissement et une validation des grands axes du programme proposé ;
- Des points de discussion à prendre en compte ;
- Des éclairages sur des mécanismes prévus dans le programme proposé, apportés par les différentes contributions ;

- Des étapes à venir, clairement définies.

3.1.1 Un renouvellement de la volonté affichée et manifeste de l'Etat

L'atelier a été marqué par une participation forte des autorités : la présidence de l'atelier a été assurée par Madame Awa Ndiaye, Ministre de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro-Finance, accompagnée de hauts responsables de son département et par une représentation relevée du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, à travers Monsieur Thierno Niane, Coordonnateur de la Cellule de Suivi des Programmes de Lutte contre la Pauvreté et Madame Fatou Diouf, Experte à la Cellule, Responsable du Suivi de la mise en œuvre de l'axe 3 du DSRP 2 : « Protection Sociale, Prévention et Gestion des Risques et Catastrophes » ;

Madame Awa Ndiaye, Ministre de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro-finance, Monsieur Thierno Niane, représentant de Monsieur Abdoulaye Diop, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et de Finances et Madame Mariam Coulibaly Ndiaye, ont tour à tour rappelé les engagements des autorités de l'Etat : notamment des recommandations fortes sur la nécessité de finaliser et de mettre en œuvre un programme de transferts monétaires, déjà formulées lors de précédentes rencontres avec les responsables de l'UNICEF.

Une réaffirmation de la volonté du Président de la République et son soutien au Programme de Transferts Sociaux Monétaires, par la voix de Madame Ramatoulaye Ndao Diouf, Conseillère spéciale du Président de la République sur l'enfance et Coordinatrice de la Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfance – CAPE, qui a participé à la fin des travaux de l'atelier. Elle a par ailleurs dit toute sa disponibilité à servir d'interprète de l'ensemble des participants auprès du Président de la République pour lui transmettre les résultats des travaux et plaider en faveur d'une concrétisation des attentes vis-à-vis d'une mise en œuvre rapide du programme de transferts sociaux monétaires proposé. Enfin Madame Ramatoulaye Ndao Diouf a affirmé toute sa disponibilité à contribuer significativement, à travers la CAPE qui constitue une structure de facilitation pour la mise en œuvre des initiatives pour les enfants.

3.1.2 Des questionnements autour des enjeux d'un programme de TSM

Au-delà des définitions et des clarifications et précisions demandées sur les concepts, les questionnements des participants ont porté sur les quatre points résumés ci-après :

Autour du ciblage : Centrés sur des préoccupations relatives aux risques d'exclusion de catégories d'enfants nécessiteux tels que les enfants de la rue, ceux réfugiés (ressortissants des pays voisins en situation d'instabilité), ceux victimes de la non déclaration à l'état civil, etc. ;

Autour de l'harmonisation : Centrés sur l'articulation avec les autres initiatives en matière de protection sociale des enfants telles que le projet de la Cellule de Lutte contre la Malnutrition – CLM, le projet des cantines scolaires, etc. ;

Autour des modes de paiement : Centrés sur les limites de couverture relatives à la faiblesse ou l'insuffisance du taux de pénétration des technologies telles que la téléphonie et des frais induits pour les bénéficiaires, notamment en milieu rural ;

Autour de la conditionnalité : Centrés sur la nécessité de lier les services rendus à l'accès aux services sociaux de base.

3.1.3 Des avis partagés sur la pertinence des orientations du programme proposé

Les réponses et les discussions qui ont suivi ont permis de dégager des points d'accord :

- Un avis partagé sur la pertinence du programme, de ses objectifs, des résultats qui en sont attendus, mais surtout sur la nécessité de le rendre rapidement opérationnel, compte tenu de l'acuité des problèmes à résoudre dans un contexte de plus en plus difficile pour les enfants en situation de vulnérabilité.
- Un avis partagé sur la dimension fédératrice du programme par rapport aux initiatives de promotion de filets sociaux de sécurité. Le programme proposé est centré sur les transferts monétaires et se veut porteur d'une approche inclusive, donc ouverte à l'ensemble des enfants situés dans la fourchette d'âge ciblée (0 à 5 ans, soit plus de deux millions d'enfants). Toutefois, son intervention se veut progressive tant dans la couverture géographique que dans le déploiement des différents mécanismes de sa mise en œuvre, ce qui explique la prévision d'une phase pilote. Par ailleurs, bien que toutes les catégories d'enfants puissent bénéficier des services rendus par le programme proposé, il ne constitue pas pour autant un moyen de résoudre des problèmes spécifiques rencontrés par des enfants tels que ceux de la rue et des « Daara ». Ces problèmes, très complexes, impliquent des interventions particulières et ciblées.

- Un avis partagé sur le fait que le programme au-delà des services directs rendus, offre des opportunités réelles pour apporter des réponses à certaines préoccupations d'ordre national : déclaration des enfants et attribution universelle d'un bulletin de naissance, démocratisation de l'accès à certains services tels que les services financiers et ceux des nouvelles technologies.
- Un avis partagé sur la coordination nécessaire avec les autres initiatives. Le processus de formulation est resté fortement ancré au dispositif du DSRP2 dont le PAP constitue le cadre de programmation de l'action gouvernementale. Les propositions de l'étude relatives au cadre de mise en œuvre, centrées sur une co-responsabilité, restent pertinentes pour favoriser une approche multi-acteurs, garante d'une meilleure harmonisation avec les autres initiatives étatiques et non étatiques.

3.1.4 Un approfondissement et une validation des grands axes du programme proposé ;

Les travaux de groupe ont permis, d'une part, d'apprécier et de compléter les risques et dérives possibles du programme, articulés autour de ses différents mécanismes d'intervention, et d'autre part, d'apprécier et de compléter la liste des parties prenantes du programme, leurs rôles et responsabilités par rapport aux différents niveaux de mise en œuvre ainsi que de déterminer les organes de concertation.

Les orientations données par l'étude ont été validées par les représentants des autorités nationales, des compléments et des spécifications ont été apportées comme il suit :

Les risques :

- Liés au ciblage de tous les enfants âgés de moins de cinq ans :
 - (i) effets pervers sur la fertilité : le risque existe mais il est mineur, en accompagnant le programme de campagnes de planning familial, il peut être contenu ;
 - (ii) mouvements de populations vers les zones bénéficiaires durant la phase d'extension : il est recommandé de n'enregistrer que les enfants biologiques ou sous tutelle légale et de n'ouvrir les inscriptions au projet pilote que pendant une courte période ;
 - (iii) rapport de forces, favoritisme et politisation : ce risque est mineur puisque le programme est à vocation universelle ;
 - (iv) exclusion des enfants n'ayant pas de tuteur : reformuler le risque comme il suit : ne pas atteindre les enfants n'ayant pas de parents biologiques ou de tuteurs légaux. La prise en charge des enfants placés dans des institutions nécessite la mise en place d'autres réponses appropriées de la part de l'Etat ;
 - (v) exclusion des ménages les plus démunis : c'est un risque très réduit dès lors que le programme est à vocation universelle.
- Liés au paiement d'une somme d'argent :
 - (i) mauvaise gouvernance : il s'agit d'un risque majeur, des audits réguliers permettront de minimiser le risque ;
 - (ii) violences au sein des ménages : c'est un risque fort, notamment lié à la polygamie, comme mesure d'atténuation, il est recommandé de développer un important programme de communication ;
 - (iii) dépendance des bénéficiaires : c'est un risque réel dont l'atténuation sera induite par un processus impliquant en amont les communautés qui devront s'appliquer elles-mêmes un mode de régulation adéquat ;
 - (iv) inefficacité du transfert : l'impact de la mendicité (ex. si une mère de famille loue ses enfants elle peut gagner plus que ce que le programme propose), des mesures d'accompagnement spécifiques seront nécessaires pour la réussite du programme ;
 - (v) ajouter un risque lié à l'inefficacité du moyen de paiement (notamment dans le cas d'un paiement par téléphone, du fait de la faiblesse du taux de pénétration du téléphone mobile aux populations). Comme mesure d'atténuation, il est proposé de mettre à profit l'existant pour faciliter la mise en œuvre du programme (ex. les systèmes financiers décentralisés), cependant il ne faut pas négliger les opportunités offertes par les nouvelles technologies et prendre en compte les facteurs coûts et risque d'insécurité.
- Liés à l'offre de biens et services :
 - (i) attitude spéculative des commerçants : c'est un risque mais le plus grand risque est relatif au renchérissement des denrées de première nécessité, il convient donc de lier ces deux risques. Ils

demeurent limités puisque le programme propose d'indexer sur l'inflation le montant transféré ; comme mesure supplémentaire d'atténuation, il est suggéré que l'Etat favorise l'émergence de centrales d'achat qui ne seront accessibles qu'aux personnes démunies.

Les parties prenantes, leurs rôles et responsabilités, les organes de concertation et leurs besoins en renforcement de capacités :

- La coordination générale, deux niveaux :

1. La supervision, la coordination et l'orientation politique : Cellule de suivi des programmes de lutte contre la pauvreté (MEF). Comme organe de concertation, il est proposé de mettre en place un comité d'orientation stratégique. Différents ministères pourront être membres de ce comité, tels que le ministère de la décentralisation et des collectivités locales (via le CNEC), le ministère de la santé, le ministère de l'éducation, le ministère du travail et le ministère de la justice. Par ailleurs, ce comité comportera des représentants du secteur privé et de la société civile.

2. Le suivi technique et opérationnel : Cellule de suivi opérationnel des programmes de lutte contre la pauvreté CSO/MFSNEFMF, comme organe de concertation, il est proposé de s'appuyer sur le groupe de travail de l'axe 3, outre les représentants des ministères techniques ci-dessus énumérés, ce groupe de travail devra s'élargir aux PTF, notamment l'UNICEF, la Banque Mondiale, le PAM, etc. ainsi qu'à la Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfance – CAPE.

- Le registre commun :

Il est recommandé de trouver les mécanismes d'articulation avec le Comité National d'Enregistrement des Naissances afin que le programme proposé impulse un renforcement des capacités de l'Etat Civil et permette une centralisation des données de l'Etat Civil.

- L'administration du programme :

Il est recommandé de s'appuyer sur les services déconcentrés du MFSNEFMF, et du ministère de la santé. Au-delà de ces services, il est retenu d'impliquer les officiers d'Etat civil que sont les conseils municipaux et ruraux. Egalement, il faudra associer les ONG locales, les communautés (organisations communautaires de base, relais communautaires, comités de gestion communautaire (ex : expérience de l'ONG Tostan) et les bénéficiaires). Ceux-ci aideront notamment pour l'enregistrement des naissances et le suivi participatif. Du point de vue des organes de concertation, il est recommandé de s'appuyer sur les structures existantes au niveau local et régional (CLD, CDD et CRD).

- Le suivi et évaluation :

Il est proposé un partage de rôle entre la CSPL/MEF pour le suivi évaluation politique et stratégique et la CSO/MFSNEFMF, pour le suivi évaluation opérationnel, à travers le système d'information sur le suivi des groupes vulnérables. Il convient d'intégrer : (i) l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie – ANSD pour la collecte, la synthèse et l'analyse de données statistiques ; (ii) le centre national d'état civil, pour le suivi du fichier des enfants bénéficiaires ; (iii) les organisations de la société civile (consortia d'ONG et d'OCB) et des communautés, le parlement des enfants dont le rôle sera l'appui au suivi participatif.

- Le respect des droits des bénéficiaires :

Les acteurs identifiés sont : (i) le MFSNENMF avec comme rôle de veiller à la protection des droits de l'enfant ; (ii) la commission de la société civile pour le suivi du DRSP, le parlement des enfants, les organisations de la société civile, particulièrement la coalition nationale des associations et ONG en faveur des enfants, qui joueront un rôle d'alerte, de veille, de plaidoyer et d'accompagnement ; et (iii) le ministère de la justice, pour le déclenchement et le suivi des procédures judiciaires.

Quatre niveaux de cadres existants permettront à ces différents acteurs de se concerter : (i) au niveau national, le comité national des droits de l'enfant ; (ii) au niveau régional, le Comité Régional de Développement ; (iii) au niveau départemental le Comité Départemental de Développement – CDD ; et (iv) au niveau Arrondissement, le Comité Local de Développement.

Pour l'ensemble de ces cadres de concertation, les travaux de groupe ont noté de façon globale la nécessité de : (i) renforcer les compétences (formation, voyage d'étude, etc.) ; et (ii) apporter un appui institutionnel (logistique, ressources humaines, etc.).

3.1.5 Des points de discussion à prendre en compte

Deux questions principales ont fait l'objet de discussions : (i) le risque d'exclusion des enfants de la rue et des « Talibés des Daara » et (ii) les limites du mode de paiement par téléphone mobile.